

Aménagement de la cour du collège

Remplacement des éléments obsolètes et installation de nouveaux jeux

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission ad'hoc a été appelée à se réunir le mardi 14 mars dernier pour nous présenter le préavis municipal 2/2023 concernant l'aménagement de la cour du collège de Sullens.

La municipalité nous a présenté l'état actuel de la cour de récréation du collège de Sullens. Elle nous a informé(e)s sur les démarches entreprises et nous a présenté le budget nécessaire au réaménagement.

En effet, nous avons pu constater que les installations mises à disposition des enfants dans la cour du collège ne sont plus appropriées. Certaines installations datent de l'époque où la gym se faisait encore en extérieur.

Les réflexions de la municipalité sont les suivantes :

Les bancs en béton sont abimés et doivent être changés. Ils seraient remplacés par une assise circulaire en bois autour du tilleul. Nous sommes d'avis qu'il est important de prévoir une zone d'assise ombragée plus chaleureuse.

Dans un premier temps, la municipalité pensait conserver la cabane en bois. Cependant, la poutre de la cabane et le sol sont endommagés. Pour refaire le sol, il serait nécessaire la desseller, mais le fabricant ne peut plus fournir les pièces de rechange. Par conséquent, une nouvelle cabane de jeux multifonctions est envisagée.

L'utilisation des perches et des barres parallèles est actuellement restreinte, car dangereuse. Elles ne sont plus fonctionnelles dans leur totalité. Elles seront donc remplacées par une infrastructure plus adaptée, ainsi qu'un sol synthétique.

Concernant les démarches faites, la municipalité nous a expliqué que les jeux choisis dépendront du périmètre de chute disponible par le sol synthétique moulé souple (en prenant en compte des racines du tilleul).

La municipalité a pris contact avec les enseignantes et l'équipe éducative de l'APEMS, pour leur demander quelles seraient les options de jeux envisageables au niveau de la surveillance. Elle souhaite également demander l'avis des enfants, les principaux utilisateurs. Nous pensons qu'il est effectivement primordial de se concerter avec tous les utilisateurs de la cour.

Le choix des jeux est porté sur des jeux différents d'une place de jeux ordinaire car nous restons dans une cour d'école et la surveillance est faite par les enseignants et l'APEMS. Les jeux mis à disposition doivent donc éviter tout risque de chute et source de bagarres.

Les jeux peints au sol bénéficieraient d'un coup de neuf car ils sont encore sous garantie.

Tous ces réaménagements seraient amortis sur 10 ans.

En sus des propositions faites par la municipalité, la commission ad'hoc propose de privilégier la végétalisation dans ce projet de réaménagement de la cour et plus largement autour du Collège. Ceci afin d'être en adéquation avec le PECC et de tenir compte de l'évolution du climat. La végétalisation d'une cour d'école, amène un cadre chaleureux, limite les îlots de chaleur, favorise les interactions entre enfants de manière plus pacifique, développe la biodiversité et limite les coûts élevés de revêtement synthétique. Une autre idée serait de planter une haie le long de la barrière, afin de retenir les ballons et cacher les pics de celle-ci.

Par conséquent, la commission ad'hoc invite les membres du conseil à accepter le préavis 2/2023, avec cette proposition de végétalisation.

Pour la commission ad'hoc aménagement de la cour d'école
Patricia Cappi, Alain Magnenat, Alexandra van Schilt Cerf (*rapporteur*)